

## Atelier 2

### **LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES, 15 ANS DÉJÀ**

Les municipalités canadiennes ont fait l'objet, ces 25 dernières années, d'importantes réformes législatives provinciales destinées, en théorie, à leur donner plus de marge de manœuvre et de flexibilité dans l'exercice de leurs pouvoirs. En effet, les délégations spécifiques, détaillées et restrictives de compétences sous forme de « liste d'épicerie », ont graduellement fait place, dans certains domaines, à des délégations de compétences larges. Ce changement de paradigme a débuté en Alberta, alors pionnière en 1994, pour ensuite se diffuser presque partout au pays, au même moment où la Cour suprême du Canada prenait progressivement acte de l'importance cruciale des gouvernements de proximité. Au Québec, la nouvelle méthode de délégation de pouvoirs fût introduite en 2006 par la Loi sur les compétences municipales. Si les tribunaux québécois ont explicitement reconnu ce changement de philosophie, il convient cependant de constater que de nombreuses limites juridiques à l'autonomie locale existent toujours. Cette présentation sera l'occasion de situer la réforme dans le contexte canadien, de rappeler les objectifs ayant motivé le législateur québécois et d'analyser la jurisprudence des tribunaux qui ont interprété et appliqué la Loi dans maintenant plus d'une centaine de jugements.

#### **Conférenciers :**



**M<sup>e</sup> David Robitaille**, est professeur titulaire à l'Université d'Ottawa et avocat-conseil chez DHC Avocats. Ses publications et conférences récentes ainsi que sa pratique portent, notamment, sur les enjeux auxquels font face les provinces et municipalités en matière d'environnement, d'aménagement du territoire et de droits fondamentaux eu égard aux activités relevant de compétences fédérales, en particulier les transports interprovinciaux, l'aéronautique, la navigation et les relations de travail.

**M<sup>e</sup> Benoît Frate**, est professeur agrégé au Département d'études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal. Ses recherches et publications, subventionnées notamment par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), portent sur l'évolution

**INSCRIVEZ-  
VOUS!**



**SÉMINAIRE 2022 [OMA]**

*Bien placé pour le savoir.*

15 ET 16  
SEPTEMBRE  
BÉCANCOUR

des compétences municipales au Canada, sur la rencontre entre municipalités et droits de la personne, et sur l'encadrement juridique du tourisme, de l'hébergement et de la restauration. Récemment, il collabora à la dernière édition de l'ouvrage de référence *Droit du tourisme au Québec*. Boursier doctoral Joseph-Armand Bombardier (CRSH), sa thèse intitulée *Droit(s) à/et/de/dans la ville: situer, organiser et comprendre la rencontre entre municipalités et droits de la personne*, s'est vu décerner la Médaille du Barreau de Paris en 2020.

**M<sup>e</sup> Paul Wayland**, avocat associé et directeur chez DHC Avocats. M<sup>e</sup> Wayland est également spécialiste en matière de développement économique, ainsi qu'en gestion de crise, notamment par son travail pour la Ville de Lac-Mégantic, dès le début de la catastrophe ferroviaire du 6 juillet 2013.

Depuis le début de sa pratique au service du contentieux de la Communauté urbaine de Québec, M<sup>e</sup> Wayland a représenté de façon exclusive les intérêts de nombreuses municipalités.

Il intervient à toutes les étapes du processus de contestation d'évaluation et d'expropriation, tant devant le Tribunal administratif du Québec que devant les tribunaux d'appel et les tribunaux de droit commun. Son expertise couvre toutes les catégories d'immeubles : industriel, commercial, institutionnel, hôtelier et résidentiel.

M<sup>e</sup> Wayland fait partie de la liste des conseillers à l'éthique et à la déontologie municipale, établie par la Commission municipale du Québec. De plus, il est formateur à la COMAQ depuis de nombreuses années.

**INSCRIVEZ-  
VOUS !**